Réponse écrite aux questions de Mme Sylvie Fay, Conseillère communale, concernant la hausse des coûts de l'électricité

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 5 octobre 2022, Mme Sylvie Fay, Conseillère communale, s'est exprimée concernant les sujets suivants.

Question 1 : Quels bâtiments de la Ville de Morges sont actuellement approvisionnés sur le marché libre de l'électricité ?

Réponse :

La Piscine du Parc, le Collège du Petit Dézaley et sa piscine, la Patinoire, l'Hôtel de Ville, les pavillons du Parc des Sports, le Collège de la Burtignière, le site de Beausobre hors bâtiment le Cube et l'adduction d'eau potable ont un contrat d'électricité sur le marché libre.

Question 2 : Quand, pour quelle période et par quel processus sont négociés les tarifs d'électricité sur le marché libre ?

Réponse :

Les tarifs de l'électricité sur le marché libre sont souscrits une fois par an pour l'année suivante voire pour les 2 ou 3 suivantes au choix.

La Ville reçoit 2 fois par semaine par mail des offres avec le cours du jour et dispose d'un délai jusqu'à 16 heures le même jour pour souscrire à l'offre proposée. Il n'y a pas de négociation. C'est un achat au cours du marché du jour.

À partir de la réponse de la Ville, Romande Énergie achète sur le marché de l'électricité la quantité d'électricité correspondant à la consommation du contrat signé.

Question 3 : Qui a la Ville de Morges a la charge de mener les négociations et qui valide les tarifs négociés ?

Réponse :

Comme précisé dans la réponse deux, il n'y a pas de négociation possible avec le fournisseur d'électricité. Au regard des délais de prise de décision très courts sur la journée, la Municipalité valide par voie circulaire la décision de souscrire le contrat d'électricité.

Question 4 : Pourquoi, alors que visiblement les tarifs de l'électricité pour le marché libre, pour l'année 2022 avaient déjà presque doublé par rapport à ceux négociés avant la crise énergétique, n'y a-t-il eu aucune alerte pour attirer l'attention du Conseil communal sur ce fait ?

Réponse :

Le contrat pour 2022 a été signé le 15 décembre 2021. L'envolée des prix de l'électricité s'est faite sur la première quinzaine d'août 2022 dans un contexte géopolitique international impossible à anticiper et à maîtriser. Le contrat pour 2023 de la Ville a été signé le 31 août alors que les cours donnaient un signe de stabilité après une période folle.

Question 5 : Pourquoi le préavis d'urgence de la Municipalité concernant le remplacement des groupes froids de la patinoire n'a-t-il pas d'office attiré l'attention des commissaires sur le fait que les charges d'électricité de la patinoire allaient passer de CHF 100'000.00 en 2021 à presque CHF 500'000.00 en 2023.

Réponse :

Le contrat au marché libre a été signé le 31 aout. Le préavis patinoire a été déposé le 30 aout et le Conseil communal s'est tenu le 7 septembre. Par conséquent, la hausse des prix de l'électricité n'était pas connue lors du dépôt du préavis. Par contre, les différentes commissions en ont ensuite été informées.

Question 6 : Pour enfin que les chiffres soient clairement présentés, pourriez-vous nous fournir un graphe de l'évolution des charges d'électricité annuelles, TTC, de tout le parc bâti de la Ville de Morges, de l'année 2015 à 2023, en distinguant pour chaque année la part payée par les bâtiments passés sur le marché libre, de celle payée pour les bâtiments restés sur le marché régulé, ainsi que les tarifs du KW associés.

Réponse :

Les données de consommation électrique du parc bâti de la Ville sont disponibles de 2018 à 2021. Les données de consommation pour 2022-2023 ne sont pas encore connues. En 2018, la puissance électrique consommée par les bâtiments de la Ville était de 3'627'501kWh représentant une charge annuelle de CHF 667'082.67.

En 2019, la puissance électrique consommée par les bâtiments de la Ville était de 3'405'466kWh représentant une charge annuelle de CHF 621'736.95.

En 2020, la puissance électrique consommée par les bâtiments de la Ville était de 2'845'467kWh soit représentant une charge annuelle de CHF 524'865.88.

En 2021, la puissance électrique consommée par les bâtiments de la Ville était de 3'196'876kWh soit représentant une charge annuelle de CHF 591'650.98.

Les données de consommation ne sont disponibles qu'à l'année échue.

En 2021, 61 % de la consommation électrique est sur un tarif régulé et 39 % sur le marché libre.

Le détail des coûts et les possibilités d'évolution ont d'ores et déjà été présentés à la Commission des finances et ceci ne constitue pas des informations que nous pouvons transmettre de manière plus large.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre acte de la présente réponse.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 28 novembre 2022.

Réponse au Conseil communal en séance du 7 décembre 2022.